

PAIRED MEMBERS—DÉPUTÉS «PAIRÉS»

nil/aucun

The House proceeded to the putting of the question on motion numbered 58 of Mr. Karpoff, seconded by Mr. Angus,—That Bill C-91 be amended in Clause 11 by striking out lines 18 to 22 at page 17 and substituting the following therefor:

“11. (1) A licence that has been filed or granted under section 39 of the former Act before the commencement day shall continue to exist and remain in effect according to its”.

And the question being put on motion numbered 58, it was negated, on division.

The House proceeded to the putting of the question on motion numbered 60 of Mr. Karpoff, seconded by Mr. Angus,—That Bill C-91 be amended in Clause 11 by adding immediately after line 27 at page 17 the following:

“(2) Notwithstanding any other provision in this Act, where a licence described in subsection (1) has been granted in respect of a patent of an invention intended or capable of being used for medicine or production of medicine, an application may be made by a person for a licence in respect of that patent and sections 39 to 39.14 shall continue to apply in respect of the application, the granting of a licence and any licence granted, as if those sections had not been repealed by section 3 of this Act.”

And the question being put on motion numbered 60, it was negated, on division.

And the House proceeded to the deferred division on motion numbered 63 of Mr. Karpoff, seconded by Mr. Angus,—That Bill C-91 be amended by deleting Clause 12.

And the question being put on motion numbered 63, by unanimous consent, it was negated on division.

And the House proceeded to the deferred division on motion numbered 67 of Mr. MacDonald (Dartmouth), seconded by Mr. Boudria,—That Bill C-91 be amended by deleting Clause 13.

And the question being put on motion numbered 67, by unanimous consent, it was negated on division.

And the House proceeded to the deferred division on motion numbered 68 of Mr. Blais, seconded by Mrs. Collins,—That Bill C-91 be amended in Clause 14

(a) by striking out lines 16 to 18 at page 18 and substituting the following therefor:

“after this Act is assented to, the provisions of the *Patent Act* enacted by this Act shall be referred to such”;

(b) by striking out, in the English version, lines 25 to 27 at page 18 and substituting the following therefor:

La Chambre procède à la mise aux voix de la motion numéro 58 de M. Karpoff, appuyé par M. Angus,—Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 11, en retranchant les lignes 17 à 21, page 17, et en les remplaçant par ce qui suit:

«11. (1) Toute licence déposée ou accordée au titre de l'article 39 de la loi antérieure avant la date d'entrée en vigueur subsiste et reste valide dans les limites de ses conditions. Sous réserve du paragraphe (2), les articles 39 à—»

La motion numéro 58, mise aux voix, est rejetée avec dissidence.

La Chambre procède à la mise aux voix de la motion numéro 60 de M. Karpoff, appuyé par M. Angus,—Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 11, en ajoutant à la suite de la ligne 24, page 17, ce qui suit:

«(2) Par dérogation aux autres dispositions de la présente loi, lorsqu'il a été accordé une licence visée au paragraphe (1) à l'égard d'un brevet portant sur une invention destinée à des médicaments ou à la production de médicaments ou susceptible d'être utilisée à de telles fins, une personne peut demander une licence à l'égard de ce brevet et les articles 39 à 39.14 continuent de s'appliquer à la demande de licence, à l'octroi d'une licence et à toute licence déjà accordée comme si ces articles n'avaient pas été abrogés par l'article 3 de la présente loi.»

La motion numéro 60, mise aux voix, est rejetée avec dissidence.

La Chambre aborde le vote par appel nominal différé sur la motion numéro 63 de M. Karpoff, appuyé par M. Angus,—Qu'on modifie le projet de loi C-91 en supprimant l'article 12.

La motion numéro 63 est mise aux voix et, du consentement unanime est rejetée avec dissidence.

La Chambre aborde le vote par appel nominal différé sur la motion numéro 67 de M. MacDonald (Dartmouth), appuyé par M. Boudria,—Qu'on modifie le projet de loi C-91 en supprimant l'article 13.

La motion numéro 67 est mise aux voix et, du consentement unanime est rejetée avec dissidence.

La Chambre aborde le vote par appel nominal différé sur la motion numéro 68 de M. Blais, appuyé par M^{me} Collins,—Qu'on modifie le projet de loi C-91, à l'article 14,

a) en retranchant les lignes 16 à 22, page 18, et en les remplaçant par ce qui suit:

«née suivant la sanction de la présente loi, un comité, de la Chambre des communes, du Sénat ou mixte, désigné ou constitué à cette fin se saisit des dispositions de la *Loi sur les brevets* édictées par la présente loi et procède à l'examen détaillé de celles-ci et des conséquences de leur applica—»;

b) en retranchant, dans la version anglaise, les lignes 25 à 27, page 18, et en les remplaçant par ce qui suit: